Lettre d'information n° 8

Novembre 2014

LA BIODIVERSITE ET L'AGRICULTURE DURABLE PEUVENT-ELLES FAIRE MOURIR ?

(En mémoire de Rémi Fraisse)

« Réduire le sacrifice de Rémi à une bavure au sein d'une problématique, même nationale, serait le profaner » Pierre RABHI.

Dans un texte publié il y a quelques jours, P. Rabhi ajoutait: « Nombreuses sont les consciences qui, partout sur la planète, essaient de faire comprendre, de nous faire comprendre, que notre planète est trop belle, trop rare, pour être livrée comme une prostituée aux appétits jamais assouvis de financiopathes et autres prédateurs sans âme, à la gabegie d'un système à la rigidité cadavérique, promettant un bonheur qu'il est incapable d'assurer autrement que par la consommation exponentielle d'anxiolytiques.

Arrêtons de détruire la vie et nos vies, la félicité sur terre est possible, alors préservons-la, prenons en soin. Ravaler ces propos à la mièvrerie serait une erreur, car nous avons besoin d'une nature respectée... »

Lorsque de tels évènements surviennent (la mort d'un botaniste pacifiste tué dans le dos par une arme de guerre), le moindre du respect que nous lui devons est au moins de prendre le temps d'une réflexion personnelle et collective sur les enjeux qui ont causé son décès.

Rappelons que l'objet de Terres Fertiles est l'agriculture durable : à ce titre notre réflexion et nos positions concernent de nombreux sujets. Pour rappel, bien sûr la réduction des intrants (engrais et pesticides) et donc l'évolution vers l'agriculture biologique, ce fut le thème de nos années dernières. De ceci découle un domaine plus large incluant aussi bien la question des vieilles semences (et la jurisprudence européenne injuste obtenue par les grands semenciers) mais d'une manière plus large l'agriculture durable au sein de la biodiversité en général.

L'affectation des sols ensuite, et en particulier leur artificialisation au profit d'une urbanisation extensive, est un autre corollaire de cette réflexion. Nous avons pris position précisément et très fermement sur ces sujets à propos du Grand Paris et son projet vicieux de cluster Paris-Saclay, d'une manière plus large sur tous les Grands Projets Inutiles et Imposés (dont bien sûr Notre-Dame des Landes).

Il y a également le traitement des déchets agricoles (pouvant s'étendre à celui de déchets putrescibles alimentaires) : ce sera le thème de notre réflexion lors de la prochaine AG du 30 novembre, avec la méthanisation par exemple.

Mais l'agriculture durable nous amène évidemment à nous préoccuper d'autres sujets sur le long terme. Le réchauffement climatique en est un autre.

Le dernier rapport du GIEC est d'autant plus alarmant que les actes concrets des Etats ne suivent pas leurs engagements théoriques (pour les états qui les ont formulés). L'élévation globale de la température moyenne va s'accompagner d'une modification des évènements pluvieux et d'une évolution probable des ressources en eau (évènements plus aigus en demisaison, hivers moins rigoureux, coups de vents, etc..).

Il y a bien sûr tous les choix de société à effectuer pour éviter une montée trop rapide de la température et réduire les GES¹. Mais il faut également réfléchir, voire prendre position, sur la consommation, la gestion des ressources en eau, en particulier par l'agriculture.

C'est là que nous rejoignons les enjeux présents à Sivens.

Si dans 50 ans le climat de Bordeaux est, comme annoncé, celui actuel de Séville, va-t-on arroser en permanence les cultures dans le sud-ouest, et même la vigne pour maintenir la

-

¹ GES : Gaz à Effet de Serre

rentabilité existante de quelques propriétés de milliardaires internationaux ? Ou faut-il réorganiser la conception même des processus agricoles ?

On mesure bien des choix opposés possibles concernant la gestion de l'eau.

Une politique peut consister à construire partout des réserves d'eau (forcément aux dépends des espaces naturels) pour dépenser autant d'eau qu'auparavant. On note au passage que ce choix amènerait ainsi cette sorte d'agriculture consommatrice en eau, à être prédatrice des espaces naturels dont elle a pourtant besoin par la biodiversité qu'ils constituent et favorisent, contribuant à réduire les épidémies de ravageurs et les équilibres oiseauxinsectes, à la pollinisation, à la variété des espèces, au refroidissement de la température de l'air par le maintien de son humidité.

Une autre politique consiste à aider les agriculteurs (en s'appuyant sur les apports de la recherche agronomique et agrobiologique) à s'orienter vers des modes de culture plus économes en eau. « La seule démarche réaliste et scientifique consiste à réadapter l'agriculture au milieu » dit J. Caplat².

On comprend bien que derrière un choix local ce sont des choix de sociétés, de politique économique et agricole dont il est question. Ce fort enjeu mérite notre attention.

A Sivens, sur un petit territoire rural, au bord du Tescou, ce sont ces deux politiques qui se sont affrontées.

Donnons la parole aux agriculteurs:

- D'un côté, Jean-Louis Marty, maraîcher d'une cinquantaine d'années. Pour lui, "sans barrage, il ne restera presque plus d'agriculteurs dans la vallée". En cause, des sécheresses à répétition, qui tarissent le minuscule cours d'eau dès le début de l'été et mettent les agriculteurs en difficulté. Le barrage doit permettre de retenir l'eau de l'hiver, plus abondante, pour alimenter le Tescou tout au long de l'année, et ainsi donner aux agriculteurs la possibilité d'irriguer leurs cultures. Il fait pousser des légumes sur de petites parcelles, et aussi quelques céréales. En 2011, une sécheresse lui a fait perdre 30 % de ses revenus liés aux légumes. La retenue d'eau, affirme-t-il, " c'est une sécurité qui nous assurera une production ".
- De l'autre côté Pierre et Nadine Lacoste élèvent une trentaine de vaches. Ils font partie des rares agriculteurs de la vallée à s'opposer au projet de retenue d'eau. Leurs vaches sont simplement élevées " à l'herbe et au foin ", ce qui ne nécessite pas d'irrigation. Qui plus est, le barrage leur imposera des contraintes réglementaires supplémentaires. "

La véritable question qui émerge est de savoir comment maintenir la vie des exploitations agricoles, et en particulier des petites, celles qui font la vie des campagnes, quand les ressources en eau sont moins abondantes ou plus irrégulières.

« La seule solution agronomique sérieuse, déjà mise en œuvre par certains agriculteurs biologiques dans le Sud-Ouest, consiste au contraire à utiliser des variétés adaptées au milieu et capables d'évoluer en même temps que lui »².

Remarquons simplement que l'on pourrait faire la comparaison économique suivante : une PME en petit déficit une année, décide de prendre sur son capital pour pallier son déficit. C'est un choix possible une fois, mais si son déficit s'aggrave chaque année ? Non bien évidemment, il faut réorganiser l'économie de la PME sinon elle ira à la faillite et il serait impensable que cette PME se serve du capital de la PME voisine.

L'eau et les espaces naturels dont les zones humides, sont un capital, mais le capital de tous, au-delà même d'une génération ; aucune entreprise, agricole ou non, pas même EDF, ne peut les accaparer.

N. Truong cite (dans le Monde) le philosophe Günther Anders (1902-1992), qui écrivait : «Aujourd'hui, il ne suffit plus de transformer le monde ; avant tout, il faut le préserver. Ensuite, nous pourrons le transformer, beaucoup, et même d'une façon révolutionnaire.

² J. Caplat, agronome, ancien de la FNAB, représentant de la France auprès de l'Europe sur les semences biologiques

Mais, avant tout, nous devons être conservateurs au sens authentique, conservateurs dans un sens qu'aucun homme qui s'affiche comme conservateur n'accepterait. »

A Sivens, l'enjeu, en dehors de choisir l'orientation vers tel ou tel mode d'agriculture, est aussi de préserver une zone naturelle, dont une zone humide abritant 93 espèces protégées, détruite par le barrage. La destruction de cette zone humide de 13 hectares devait être « compensée ». Cette prétendue compensation est jugée tellement hasardeuse et précaire que tous les avis scientifiques ont été négatifs. En effet, des petites parcelles atomisées et distinctes ne peuvent en aucun cas assurer la viabilité des espèces rares qui existaient dans la vallée du Testet (campagnol amphibie, grenouille agile, triton palmé, couleuvre verte et jaune...). « En matière écologique, il faut faire montre d'une inquiétante incompétence pour additionner des surfaces en négligeant la question de la continuité des milieux de vie² ». De toute façon ces petites zones de compensation ont été complètement massacrées à ce jour par les engins de terrassement pendant les travaux en cours.

Rémi Fraisse, 21 ans, botaniste, pacifiste, adhérent de France Nature Environnement, voulait précisément préserver la renoncule à feuille d'ophioglosse, sorte de bouton d'or en forme de cœur, une espèce rare en Midi-Pyrénées et menacée par le barrage de Sivens.

Sa mort témoigne de l'importance de ne pas renoncer à lutter pour œuvrer à la progression d'une agriculture durable, à la préservation des espaces naturels et des ressources en eau. Mais sa mort nous oblige à examiner un autre enjeu en cause à Sivens: le débat « démocratique ». Légalité et/ou légitimité ?

Nous sommes bien placés sur le Plateau de Saclay, pour savoir que les élus ou les procédures de l'Etat n'organisent pas toujours la démocratie, et en matière d'aménagement du territoire, cherchent plus souvent à faire semblant de valider un fait acquis (pour des raisons de « croissance espérée» ou « d'emplois supposés à venir »), ou une décision « technocratique » qui malheureusement visent plus le brio de quelques-uns à court terme que le bien commun de tous à long terme, même si ce terme est employé pour justifier des destructions de terres agricoles ou d'espaces naturels qui vont en fait à son encontre.

Sivens a été présenté par les élus locaux et par le premier ministre, comme une remise en cause par un petit nombre, illégitime donc, de décisions démocratiques et légales voulues par le plus grand nombre, représenté par ses élus.

La politique actuelle du Conseil général du Tarn en faveur du barrage croyant arranger quelques agriculteurs (mais également, semble-t-il, sous la pression d'EDF pour abonder le débit de la Garonne lors de l'étiage, pour permettre le refroidissement de la centrale nucléaire de Golfech) en est le reflet. Or la légalité même des décisions n'est pas si certaine que çà.

J. Caplat explique que « le projet de barrage du Testet est la copie conforme d'un barrage déjà réalisé dans la même région à Fourogue, surdimensionné et gouffre financier, qui se voit relégué dans l'illégalité suite à l'annulation de sa déclaration d'intérêt général. » De plus le montage de Sivens semble juridiquement contestable « car il s'agit d'une concession d'aménagement, signée sans aucune mise en concurrence — or, ce type de barrage relève obligatoirement de la notion de construction, qui impose une mise en concurrence. Il est donc fort probable que l'ensemble du projet soit retoqué par la justice dans deux ou trois ans. En outre, l'avis de l'enquête publique n'était favorable que « sous réserve de l'avis du Conseil National de la Protection de la Nature ».

Celui-ci a été clairement défavorable lors du projet initial tout comme lors de son réexamen récent. Il y a donc eu passage en force. »

Cette façon de faire a déjà été employée lors du déboisement du site. La fédération France Nature Environnement avait saisi le Tribunal administratif pour bloquer sa réalisation. Aussitôt, les pouvoirs publics et l'entreprise ont conjointement déployé massivement machines et gendarmes mobiles, de façon à « nettoyer » la zone de ses opposants et à couper les arbres à marche forcée. « Le timing était précis : le déboisement était achevé quelques

heures avant que le Tribunal administratif ne rende son avis. Même en cas de jugement défavorable, il aurait été trop tard »...

Ces faits indiquent bien que déjà la légalité stricto sensu n'a pas été respectée et que les élus ont préféré le fait accompli (sans parler de la « collusion » du bureau d'études²).

Enfin sur un plan comptable, le projet revient donc à investir 8,5 millions d'euros pour 20 fermes, soit plus de 400.000 euros par agriculteur. Et encore ce calcul ne prend-il pas en compte les coûts de fonctionnement, estimés à 600.000 euros par an, soit 30.000 euros par an supplémentaire « offerts » sur fonds publics à chaque ferme concernée.

J. Caplat indique « La même somme investie dans la conversion à l'agriculture biologique (riche en emplois) permettrait de faire vivre des centaines de fermes et de créer considérablement plus d'activité! »

Qui détient la légitimité dans ce conflit : ceux qui s'appuient sur des procédures bafouées ou ceux qui ont le souci d'innover et d'anticiper en préservant les ressources naturelles ?

Enfin était-il légitime que les forces de répression emploient une violence létale? Le préfet du Tarn a voulu écraser toute résistance. On sait qu'il n'y avait aucune nécessité à une présence de forces de répression aussi massive sur le site (les engins de chantier, avaient été retirés) et aussi violente (l'utilisation de grenade offensive est codifiée, et les justifications de leur usage ici étaient absentes, a fortiori en tirant dans le dos d'un manifestant). Pourtant le gouvernement n'a pas vraiment critiqué leur emploi, juste suspendu quelques jours.

Comme le dit F. Denhez : « On peut emmerder le monde, en France, mais avec des tracteurs. Couvrir la cité administrative d'Albi de lisier et de fumier. Et, à Morlaix, allumer le feu aux impôts et à la Mutualité sociale agricole. Les autorités avaient excusé ces débordements. Mais pas ceux des «jihadistes verts» de Sivens, pour reprendre le doux mot de Xavier Beulin, accessoirement président de la FNSEA et, surtout, président du groupe financier milliardaire Sofiprotéol. La comparaison vaut explication : il y a un «deux poids deux mesures» symptôme d'une société à l'agonie.

Sivens, c'est la révélation de l'abyssal déni par les élus de la nature profonde de leur fonction. La glaçante déclaration du président du conseil général du Tarn - «mourir pour des idées, c'est une chose, mais c'est quand même relativement stupide et bête» - en constitue l'éclatante démonstration. » Plus loin F. Denhez ajoute : « Un vote n'offre que la légalité. La légitimité, c'est autre chose. Il s'agit de la mériter, par la justesse et l'équité de l'exercice du mandat. La légalité passe, la légitimité demeure : elles ne sauraient être synonymes. »

La mort de Rémi Fraisse est donc non seulement un drame humainement inacceptable, mais également un évènement générateur de rupture collective profonde. Voulu par un Etat garant des intérêts des lobbies, cet évènement indique aux écologistes comme Rémi, que les forces de répression policières ont autorisation de les tuer.

La mort de Rémi Fraisse est inacceptable et lourde de symbole. Survenant 37 ans plus tard, elle résonne douloureusement avec celle de Vital Michalon en 1977 à Creys-Malville provoquée par la même arme de guerre et la même violence aveugle d'Etat lors de manifestation antinucléaire pacifique. Elle indique que rien n'a fondamentalement changé et signe la persistance d'intérêts économiques dévastateurs, voire meurtriers, dans une absence complète d'intérêt pour la transformation écologique de la société.

Devant la violence d'Etat et les nombreux blessés des dernières années à ND des Landes et sur d'autres chantiers, enfin à Sivens, expression d'un Etat productiviste figé, refusant toute négociation, inflexible dans sa stratégie, nous devons affirmer :

« Nous sommes tous des Rémi Fraisse ».

et un débat doit désormais se tenir dans la société sur les notions « légalité-légitimité » à propos des enjeux écologiques décisifs.

Quoiqu'il en soit, continuons d'affirmer notre légitimité à organiser dès à présent un avenir écologique meilleur. Nos actions concrètes, modifiant le mode de production et de consommation, changeront le monde. Elles essaimeront d'autant plus qu'elles apportent l'amélioration de la qualité de vie et du bien-être social qu'elles apportent.